

Rapport annuel

SIAEP DES COLLINES DU MONTMORELIEN

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2015

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE..... 3
 - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT..... 3
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 5
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 6
 - LONGUEUR DU RESEAU 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 7**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 7
 - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 8
 - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006..... 9
 - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 10
 - RECETTES D'EXPLOITATION 11
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....12**
 - QUALITE DE L'EAU 12
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 12
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 13
 - PERFORMANCE DU RESEAU 15
 - RESPECT DU SEUIL DE RENDEMENT FIXE PAR LA REGLEMENTATION 16
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX..... 17
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE18**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 18
 - BRANCHEMENTS EN PLOMB 18
 - ETAT DE LA DETTE..... 18
 - AMORTISSEMENTS REALISES 18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DES COLLINES DU MONTMORELIEN regroupe les communes de AIGNES ET PUYPEROUX, AUBEVILLE, BECHERESSE, BERNEUIL, BESSAC, BLANZAC PORCHERESSE, CHADURIE, CHAMPAGNE-VIGNY, CHATIGNAC, COURGEAC, CRESSAC SAINT GENIS, DEVIAT, MAINFONDS, MONTBOYER, MONTMOREAU SAINT CYBARD, NONAC, PASSIRAC, PEREUIL, PERIGNAC, POUILLIGNAC, SAINT EUTROPE, SAINT FELIX, SAINT LAURENT DE BELZAGOT, SAINT LAURENT DES COMBES, SAINT LEGER, SAINT MARTIAL, SAINTE SOULINE et VOULGEZAC.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2015. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 30 juin 2025.

Ce contrat prend la suite d'un contrat qui s'est achevé pendant l'exercice.

Le service était exploité en affermage. Le délégataire était la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2003. Il a pris fin le 30 juin 2015.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, du génie civil
Renouvellement	des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Mise en service	des branchements
Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant
Convention d'Import Secours	SMPEP DES FORAGES DU TURONIEN
Convention d'Import/Export Permanent	SIAEP DE LA REGION DE RONSENAC - Service Ronsenac
Convention d'Import/Export	SIAEP DU BROSSACAIIS

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015
TROU DE GABART GURAT Prélèvement en nappe souterraine	280	448 202	430 463	-3,96 %
Total des prélèvements [m³]		448 202	430 463	-3,96 %

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2014 [m³]	Importé en 2015 [m³]
SIAEP DE LA REGION DE RONSENAC - Service Ronsenac	2 246	2 311
SMPEP DES FORAGES DU TURONIEN	96 953	122 191

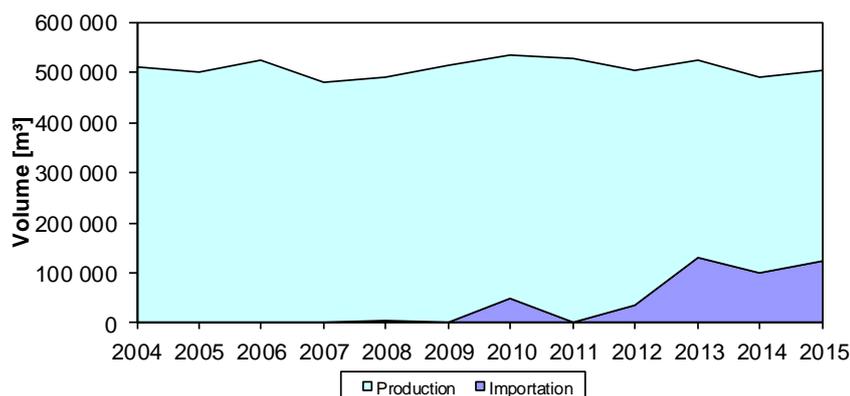
● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Station de production (trou de Gabart) GURAT Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	16 800	391 520	381 260	-2,62 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation
Ressources propres	391 520	381 260	-2,62 %
Importations	99 199	124 502	+25,51 %
Total général	490 719	505 762	+3,07 %

● Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

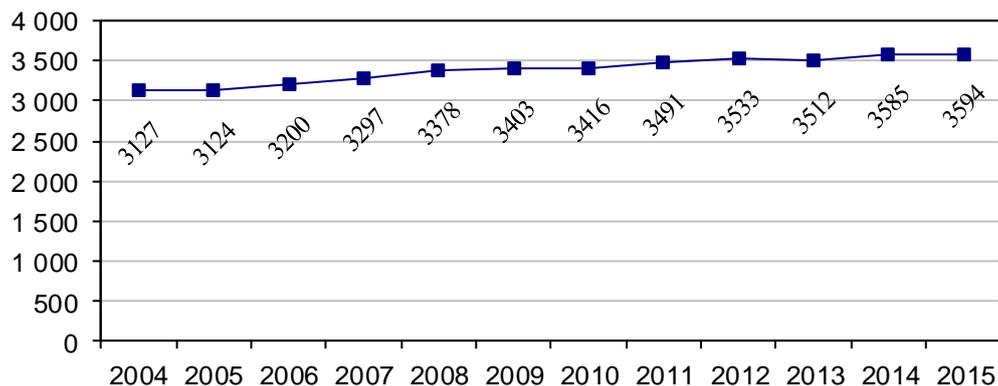


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre total d'abonnements	3 585	3 594	+0,25 %

Depuis 2014, le nombre d'abonnés correspond au nombre de contrats - abonnés et non plus au nombre de clients

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



- *Abonnés de l'entité tarifaire du syndicat*

AIGNES ET PUYPEROUX	135
AUBEVILLE	67
BECHERESSE	129
BERNEUIL	35
BESSAC	11
BLANZAC PORCHERESSE	425
CHADURIE	231
CHAMPAGNE-VIGNY	116
CHATIGNAC	97
COURGEAC	97
CRESSAC SAINT GENIS	82
DEVIAT	89
MAINFONDS	88
MONTBOYER	34
MONTMOREAU SAINT CYBARD	659
NONAC	163
PASSIRAC	13
PEREUIL	105
PERIGNAC	250
POULLIGNAC	51
SAINT EUTROPE	96
SAINT FELIX	75
SAINT LAURENT DE BELZAGOT	149
SAINT LAURENT DES COMBES	58
SAINT LEGER	62
SAINT MARTIAL	83
SAINTE SOULINE	69
VOULGEZAC	125
Total des abonnés	3 594

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2014	2015	Variation
Volume produit	391 520	381 260	-2,62 %
Volume importé	99 199	124 502	+25,51 %
Volume exporté	- 47 860	- 47 210	-1,36 %
Volume mis en distribution	442 859	458 552	+3,54 %
Volume total vendu aux abonnés	341 526	371 895	+8,89 %

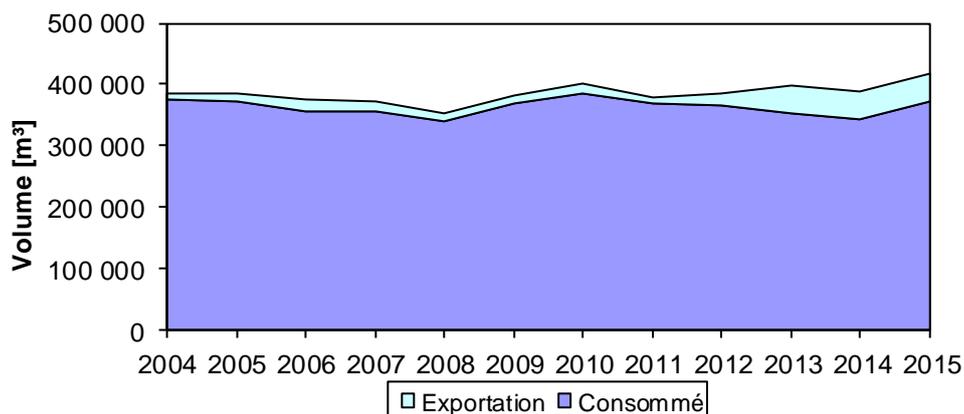
La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 103 m³ par an. Elle était de 95 m³ en 2014.

Période de relève : 358 jours (date moyenne de fin de campagne de relève : 29/09/2015)

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2014 [m ³]	Exporté en 2015 [m ³]
SIAEP DE LA REGION DE RONSENAC - Service Ronsenac	47 591	47 135
SIAEP DU BROSSACAIS	269	75
Volume total exporté	- 47 860	- 47 210

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	464,7	464,7	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/12/2008	Aumentation du tarif part collectivité (consommations) à compter du 1er janvier 2009

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 0,68 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3150

SIAEP DES COLLINES DU MONTMORELIEN

EAU POTABLE

2015

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,67	50,34	+1,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 2 000 m ³)	0,4201	0,3655	-13,00 %
	N° 2 (2 001 à 4 000 m ³)	0,4201	0,3655	-13,00 %
	N° 3 (au-delà de 4 000 m ³)	0,4201	0,3655	-13,00 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,00	31,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 2 000 m ³)	0,86	0,86	0,00 %
	N° 2 (2 001 à 4 000 m ³)	0,74	0,86	+16,22 %
	N° 3 (au-delà de 4 000 m ³)	0,64	0,86	+34,38 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,06	0,08	+33,33 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	100,08	94,20	-5,88 %
Collectivité	134,20	134,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,20	9,60	+33,33 %
TVA	13,28	13,09	-1,43 %
Total [€ TTC]	254,76	251,09	-1,44 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,51 %

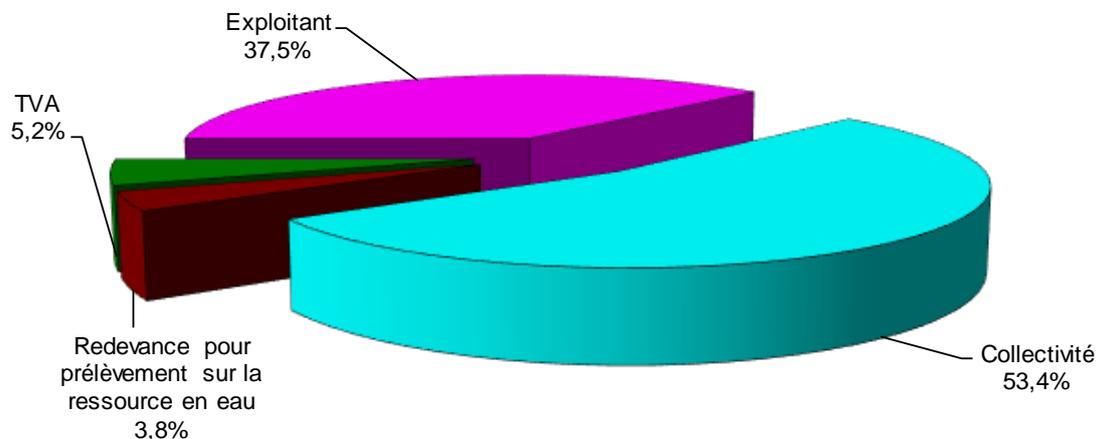
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,09 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l

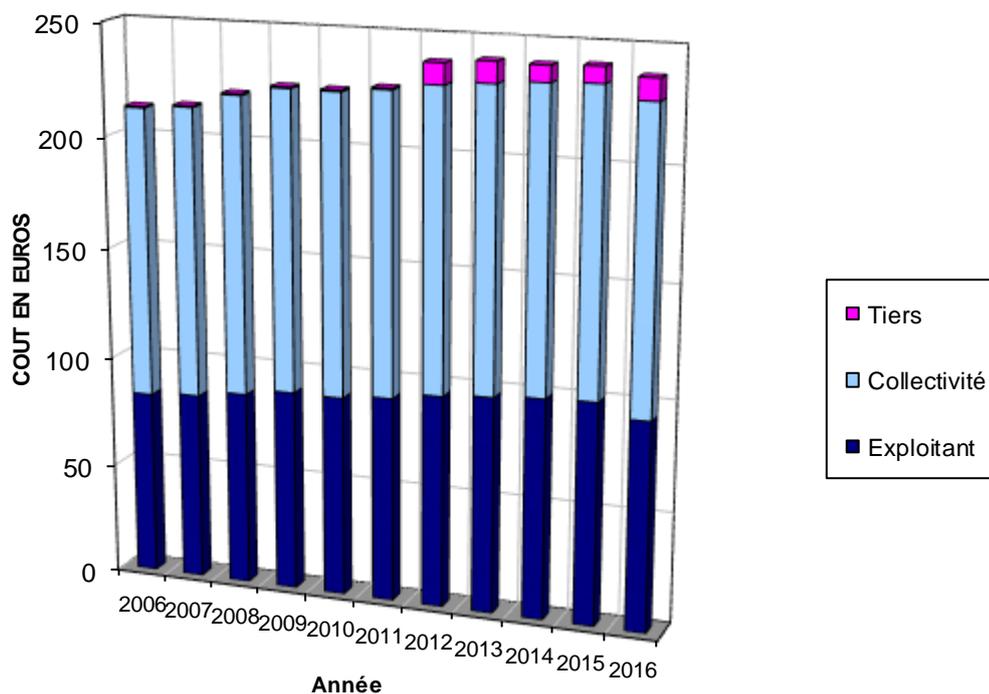
Répartition au 1er janvier 2016



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2006	82,88	129,40	0,61	212,89
2007	84,48	129,40	0,61	214,49
2008	87,41	133,00	0,61	221,02
2009	90,44	134,20	0,64	225,28
2010	90,36	134,20	0,65	225,21
2011	92,43	134,20	0,65	227,28
2012	95,69	134,20	9,35	239,24
2013	97,54	134,20	9,35	241,09
2014	99,25	134,20	7,20	240,65
2015	100,08	134,20	7,20	241,48
2016	94,20	134,20	9,60	238,00



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,67	50,34	+1,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 2 000 m ³)	0,4201	0,3655	-13,00 %
	N° 2 (2 001 à 4 000 m ³)	0,4201	0,3655	-13,00 %
	N° 3 (au-delà de 4 000 m ³)	0,4201	0,3655	-13,00 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,00	31,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 2 000 m ³)	0,86	0,86	0,00 %
	N° 2 (2 001 à 4 000 m ³)	0,74	0,86	+16,22 %
	N° 3 (au-delà de 4 000 m ³)	0,64	0,86	+34,38 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,06	0,08	+33,33 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,315	+1,61 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

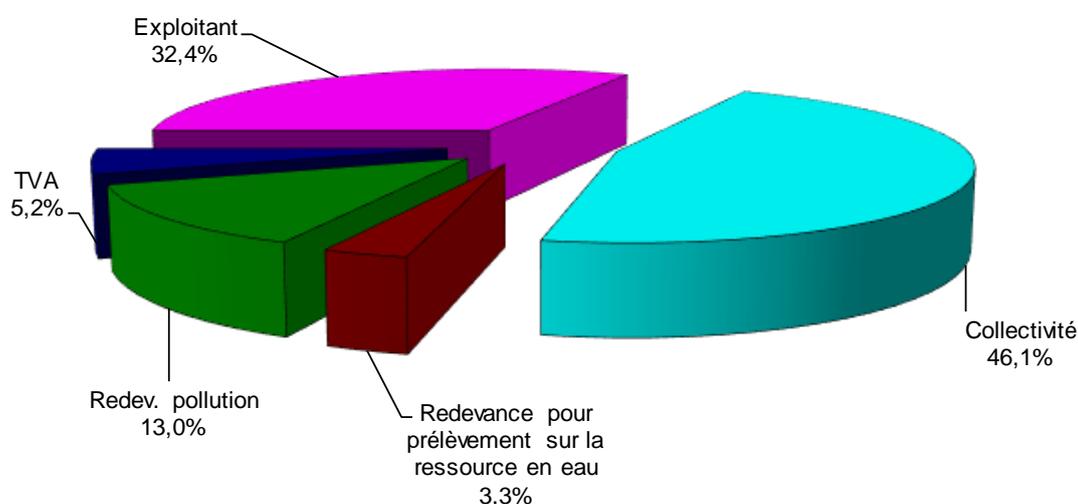
	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	100,08	94,20	-5,88 %
Collectivité	134,20	134,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,20	9,60	+33,33 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,80	+1,61 %
TVA	15,33	15,17	-1,04 %
Total [€ TTC]	294,01	290,97	-1,03 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,51 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,42 €/m³
 0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2016



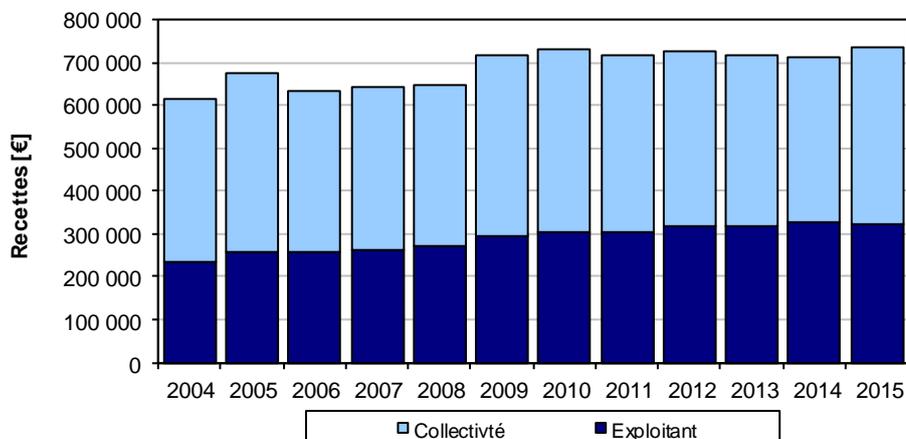
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	395 000,69 €	415 796,16 €	+5,26 %
dont abonnements	111 651,29 €	111 649,40 €	+0,00 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 10 100,53 €	- 3 727,73 €	+63,09 %
Recettes de volume exporté	1 037,61 €	702,90 €	-32,26 %
Total recettes de vente d'eau	385 937,77 €	412 771,33 €	+6,95 %
Autres recettes			
Cotisation Charente Eaux	- 65,67 €	62,59 €	
Total des recettes	385 872,10 €	412 833,92 €	

• Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	318 370,83 €	320 109,60 €	+0,55 %
dont abonnements	178 019,21 €	179 557,22 €	+0,86 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 359,38 €	- 909,53 €	-153,08 %
Recettes de volume exporté	9 346,74 €	5 590,60 €	-40,19 %
Total recettes de vente d'eau	327 358,19 €	324 790,67 €	-0,78 %
Autres recettes			
Redevance prélèvement	22 701,52 €	31 594,38 €	
Redevance pollution	99 091,04 €	109 008,79 €	
Total des recettes	449 150,75 €	465 393,84 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis SIAEP DE LA REGION DE RONSENAC - Service Ronsenac

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis SMPEP DES FORAGES DU TURONIEN

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

TROU DE GABART

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

76 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

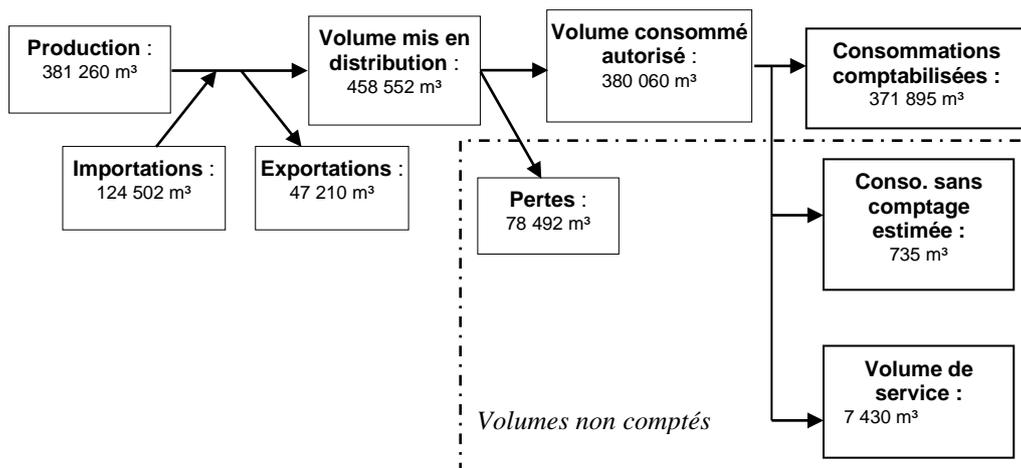
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 735 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 7 430 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	71,9 %	76,7 %	75,4 %	79,4 %	84,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

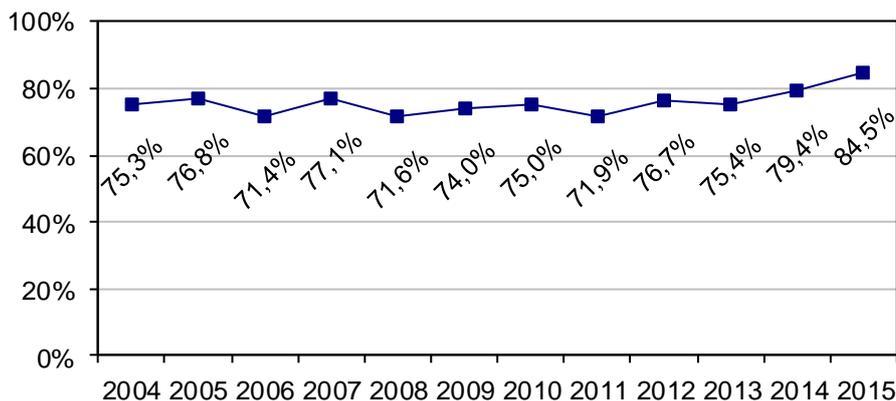
- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,9	0,7	0,8	0,6	0,5

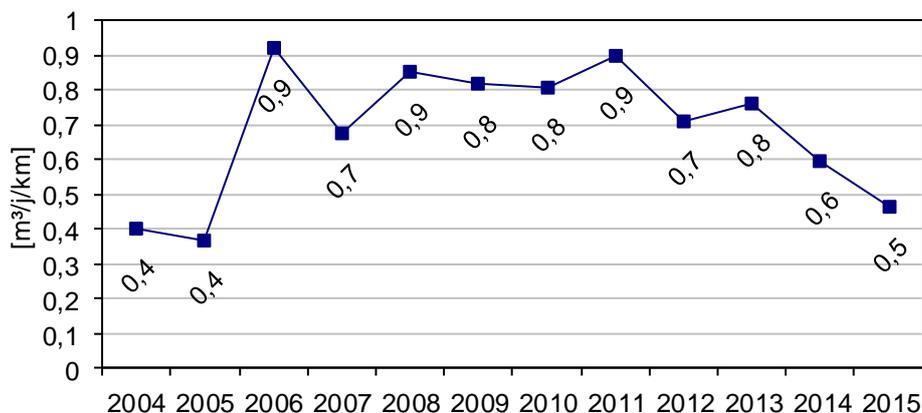
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,9	0,7	0,8	0,6	0,5

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ **RESPECT DU SEUIL DE RENDEMENT FIXE PAR LA REGLEMENTATION**

La loi Grenelle II impose aux services d'eau un niveau minimum de rendement à respecter. Si celui-ci n'est pas atteint le service peut être contraint à engager des actions d'amélioration voire pénalisé financièrement par une majoration de sa redevance prélèvement

Le seuil de rendement à atteindre est le suivant

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,3	2,3	2,3	2,3	2,5
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,301	15,160	11,160	17	2,730

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 2,0 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux supplémentaire du chantier de la LGV	20 233 €
MAINFONDS - Chez Charron - Extension du réseau 90 ml	5 145 €
CHATIGNAC - LA Haute Loge - Extension du réseau 60 ml	5 114 €
PERIGNAC - Le Moulin du Pont - Extension du réseau 40 ml	6 214 €
ST LEGER - Chardeloup - modification conduite avec pose d'une purge	1 175 €
PEREUIL - Prairie du Né RD5 - Extension du réseau 275 ml Participation de la commune de Blanzac Porcheresse pour 175 ml	14 295 €
NONAC - Renouvellement d'une canalisation	60 529 €
Maitrise d'oeuvre	4 200 €
Révision des périmètres de protection de la source du Trou de Gabard (groupement de commandes)	75 118 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a plus de branchement plomb sur le territoire syndical.

■ ETAT DE LA DETTE

Le service n'a pas d'emprunt en cours.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	158 169,00 €	158 169,00 €	159 725,00 €	160 024,00 €	159 665,00 €